

COMMUNE DE SERVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DEL2026-5**

L'an deux mil vingt-six

Le douze février

À dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRE, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER,

Excusés : Mmes BLANC, PLISSONNIER et M REYNAUD

Secrétaire de séance : M GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 5 février 2026

**OBJET : CREATION D'UNE VOIE MODES DOUX SUR LA RD 64
DITE « ROUTE DE LENT » : ACQUISITIONS FONCIERES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération DEL2024-39 du 6 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale entre Servas et Lent.

Il indique que l'emprise de ce projet nécessite des acquisitions foncières par les Communes de Servas et de Lent, pour mener à bien cette opération.

Les deux Communes devant prendre possession des terrains de façon anticipée afin de permettre le démarrage des travaux prévu mi-février, la solution retenue est la signature d'une promesse de vente avec les propriétaires concernés avant la signature des actes notariés définitifs.

La liste des parcelles à acquérir est la suivante :

N° parcelle	Lieudit	Surface provisoires à acquérir
Section C numéro 379	17 route de Lent	64,92 m ²
Section C numéro 1088	Romans	89,39 m ²
Section C numéro 223	Les Granges Mouton	971,93 m ²
Section C numéro 225	Les Granges Mouton	596,85 m ²
Section C numéro 602	Romans	3 098 m ²
Section C numéro 663	Romans	271 m ²

Les surfaces définitives des 4 premières parcelles du tableau seront arrêtées après divisions parcellaires qui s'effectueront au moyen d'un document d'arpentage à établir par un géomètre expert à l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les acquisitions foncières telles que définies dans le tableau ci-après, par la Commune de Servas ;

N° parcelle	Lieudit	Surface provisoires à acquérir	Prix d'acquisition
Section C numéro 379	17 route de Lent	64,92 m ²	500,00 €
Section C numéro 1088	Romans	89,39 m ²	500,00 €
Section C numéro 223	Les Granges Mouton	971,93 m ²	971,83 €
Section C numéro 225	Les Granges Mouton	596,85 m ²	500,00 €
Section C numéro 602	Romans	3 098 m ²	Euro symbolique
Section C numéro 663	Romans	271 m ²	Euro symbolique

- **PRECISE** que les frais résultant des divisions parcellaires (bornages, documents d'arpentage, ...) seront supportés par la Commune de Servas qui désignera un géomètre expert ;
- **INDIQUE** que les parcelles cadastrées section C n° 602 et 663 composant la voirie et espaces verts du lotissement « Les Platanes » seront transférées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié, et les voies seront ouvertes à la circulation. Le pouvoir de police s'appliquera donc sur celles-ci ;
- **DESIGNE** la SELAS ACT'AVES, office notarial à Villars-les-Dombes, pour la rédaction des promesses de vente et des actes authentiques définitifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente et les actes authentiques définitifs à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Serge GUERIN

